

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 17/03/2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

**Les matchs remis seront REPORTEES à nouvelle date par la
Commission d'Organisation des Compétitions**

FORAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)
U18 D3.A :	BOISSY FC
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1) ST MAUR VGA US (3) LIMEIL BREVANNES AJ (2) SANTENY SL (1)
U16 D2.A :	CACHAN CO (2)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2) VILLECRESNES US (1)
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2) VILLENEUVE ABLON US CHEVILLY LARUE ALFORTVILLE FC (2)
U14 D3.B :	ALFORTVILLE US (2)
U14 D4.A :	CHENNEVIERES SFC (1) ARCUEIL COSM (2)
U14 D4.B :	ASOMBA (1)
U14 D4.D :	CHOISY AS (4) ALFORTVILLE FC (1)
CDM D2 :	LIMEIL BREVANNES AJ (5) NUEVO UNO (2)
Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)

MATCH(S) REPORTE(S) A UNE DATE ULTERIEURE

Toutes les rencontres sont fixées avec des nouvelles dates.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

SENIORS D4/B :

- **VILLECRESNES US – VAL DE FONTENAY AS (N°23840881) du 06/03/22)**

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**
- **Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 06/03/2022) :**

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4 St Maur VGA	29/01/2022		
U14 D3 Champigny FC Olympique Paris Espoir Créteil Lusitanos US	29/01/2022 19/02/2022 19/02/2022		
U14 D2 Fresnes AAS	05/02/2022		
U16 D2 Villejuif US	16/01/2022		
SENIORS D4 Lusitanos St Maur Arcueil COM	06/02/2022 06/02/2022		
SENIORS D3 O. PARIS ESPOIR	16/01/2022		
SENIORS D2 ST MAUR VGA US Villeneuve Ablon	16/01/2022 13/02/2022		
ANCIENS D4 ST Mandé FC	06/02/2022		
ANCIENS D2 Maisons Alfort FC	16/01/2022		
ANCIENS D1 RUNGIS US Ivry Desportiva	06/02/2022 13/02/2022		
FUTSAL D1 Ultra-Futsal Club	19/02/2022		